



Ruffieux
RUFF04

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président
Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:1 000	PROCÉDURES		
	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
	Arrêté le		
	25/02/2020		
	Approuvé le		
	21/06/2022		

CONCEPTION ET DESSIN
SPHÈRE
44 rue Charles Monraud
13000 LAVALDRENE
Tél. 04 79 69 39 51
www.sphere.fr

FOND CADASTRAL
Origine Cadastre
Droits de l'Etat
réservés
janvier 2022

Zonage

Zonage

Prescriptions au titre de l'article de l'article L152-13 du CU

- Zone humide à protéger
- Zone humide RAMSAR à protéger
- Zone NATURA2000
- Zone ZNIEFF type I
- Site inscrit
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger

Prescriptions au titre de l'article L151-34 1°

- Inconstructibilité (galeries souterraines)

Informations

- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
- Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
- Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
- Bâtiment agricole
- ViaRhona : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38

Cadastre

- Parcelles
- Bât dur
- Bât léger
- Lac et rivière

